

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3184

présenté par

Mme Martinez, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	300 000 000
Vie étudiante	300 000 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	300 000 000	300 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'entrée dans la formation professionnelle ou supérieure contraint bien souvent de nombreux jeunes à s'éloigner de leur famille. Le centre de formation des apprentis, l'université, l'entreprise formatrice, ne sont que rarement à proximité du domicile familial.

La pandémie de Covid-19 a cruellement souligné l'isolement dont souffrent trop souvent les étudiants au cours de leur cursus : loin de leurs repères, loin de leurs parents, loin de leurs amis d'enfance, ils sont très nombreux à faire face à un sentiment de déracinement. Et quand ils veulent y remédier, c'est au prix d'efforts financiers importants, payé par eux-mêmes ou par leurs parents.

C'est pourquoi je propose une mesure, de mise en œuvre simple, et dont le coût pour l'État est dérisoire au regard des bénéfices qu'elle entraînera.

Cette solution, c'est la gratuité des transports ferroviaires, sur les lignes nationales, pour tous les étudiants Français de 18 à 25 ans aux heures creuses. Tout en soulageant les finances des jeunes et de leurs familles, cette mesure permettra de lutter contre l'isolement qui pèse cruellement sur de nombreux étudiants éloignés de leur département d'origine.

Une convention sera passée entre l'État et les opérateurs ferroviaires afin de garantir le bon fonctionnement de ce mécanisme, suite à l'adoption de cet amendement

Pour financer cette mesure, il faudra abonder de d'euros le programme 231 : « Vie étudiante » dans son action 2 : « Aides indirectes ». Pour des raisons de recevabilité financière, il faudra minorer du même montant le programme 150 : « Formations supérieures et recherche universitaires » dans son action 15 : « Pilotage et support du programme »